



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la cohésion sociale
Le conseiller d'Etat

DCS
Case postale 3965
1211 Genève 3

DIFFUSION

Mmes Perler
Barbey-Chappuis
MM Kanaan
Gomez
Mmes Kitsos No dossier : 719/2021
Malignac
Luthi
Bohler
Demazure
MM. Buzzini
Burri
Krebs
Blanchot
Chrétien
Lupini - SCM
Vicente - Service juridique
Mermillod - infoinvest/dfin
Schweri - Dossiers-Documentation

DÉCISION
du 30 SEP. 2021

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 28 juin 2021

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
du 26 avril 2017,

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE

DÉCIDE

La délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 28 juin 2021, portant sur:

un crédit de 2 339 847,95 francs destiné à l'acquisition et à la valorisation des collections
d'horlogerie et d'archéologie du Musée d'art et d'histoire pour les années 2020 à 2026

est approuvée avec la(les) remarque(s) suivante(s):

Les dépenses et les recettes (indemnités d'assurance perçues) devront être comptabilisées
dans le compte des investissements puis la dépense nette devra être portée à l'actif du bilan
dans le patrimoine administratif.

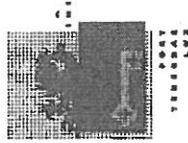


Thierry Apothéloz

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO

VILLE DE
GENÈVE



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1436
SÉANCE DU 28 JUIN 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 60 oui

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 2 339 847,95 francs, financé intégralement par les indemnités d'assurance du Musée d'art et d'histoire, pour l'acquisition et la valorisation des collections d'horlogerie et d'archéologie du Musée d'art et d'histoire pour les années 2020 à 2026, soit un crédit net de 0 franc.

Certifié conforme:

Le Secrétaire:


Pierre Scherb

Le Président:


Amar Madani